



VILLE DE VINCENNES

CAISSE DES ECOLES DE VINCENNES

Mademoiselle Clémence LINARD
15, rue des Vignerons
94300 VINCENNES

Affaire suivie par :
Sylvain COGNET

Vincennes, le 29 décembre 2000

Références : PM/SCB

Mademoiselle,

A l'occasion de l'émission télévisée « Envoyé spécial » diffusée sur la seconde chaîne le jeudi 21 décembre 2000 vous avez publiquement affirmé votre appartenance à une association, le Mouvement Raëlien français. Vous avez confirmé ces faits le jeudi 28 décembre 2000 lors d'un entretien à la mairie de Vincennes.

Le Mouvement Raëlien français est considéré par un rapport parlementaire de décembre 1999 comme un mouvement sectaire. Ce rapport indique notamment que le « message » de ce mouvement est fondé sur « la remise en cause du système démocratique au profit de la génocratie, la hiérarchie des races humaines et la promotion de valeurs eugénistes,... La méditation sensuelle qui permet d'atteindre l'orgasme cosmique, constitue l'une des pratiques prônées par les Raëliens... ».

Ces principes sont manifestement incompatibles avec la mission qui vous a été assignée auprès de la Caisse des Ecoles, compte tenu du contact permanent avec les enfants qu'elle suppose.

En conséquence et à titre conservatoire, vous êtes affectée à compter du mardi 2 janvier 2001 au service administratif de la Caisse des Ecoles. Vous vous y présenterez à 8h30. Tout refus d'acceptation de ce poste devra nous être notifié par lettre recommandée.

Je vous prie d'agréer, Mademoiselle, l'assurance de mes sentiments distingués.


Jean-Michel SEUX
Maire Adjoint chargé de la Jeunesse